

4) DIPLÔME PRÉPARÉ OU VOTRE SITUATION LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Année d'obtention du Bac (ou équivalent) :

Année	Formation suivie/ situation	Etablissement	Année validée ?
2024-2025			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2023-2024			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2022-2023			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2021-2022			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2020-2021			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**5) BUDGET MENSUEL DE L'ÉTUDIANT.E OU DU MÉNAGE SI EN COUPLE à compléter
précisément**

Ressources en euro		Dépenses en euro	
Salaire régulier		Loyer	
Salaire occasionnel		Electricité, énergie	
CAF		Eau	
Aide familiale		Téléphone	
Prêt bancaire		Alimentation	
Autres (à préciser)		Transport	
		Mutuelle, assurance	
		Autres (à préciser)	
TOTAL		TOTAL	

➔ **Toute demande incomplète ou comportant des erreurs ou des omissions sera déclarée irrecevable**

Aucune réponse ne pourra être donnée avant la réunion de la 1ère commission fin Août 2025.

Je soussigné.e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cet imprimé.

Fait à le signature :

ANNEXE

1/ DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE D'EXONÉRATION POUR SITUATION PERSONNELLE

- Lettre de demande motivée précisant votre projet d'études et votre parcours
- Relevés des notes de la dernière année d'études
- Justification de ressources : dernier avis d'imposition ou de non imposition de l'étudiant autonome ou celui des parents pour les étudiants fiscalement rattachés aux parents (recto-verso)
- Pour les étudiants ayant un emploi, copie des 3 derniers bulletins de salaires
- Pour les étudiants étrangers, justificatif de ressources annuelles fourni à la prefecture + tout document justifiant les ressources mensuelles
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) original
- Toute(s) autre(s) pièce(s) justifiant votre situation

2/ CRITÈRES D'EXONERATION

Montant de référence pour l'examen du dossier : échelon 0 bis des bourses sur critères sociaux en 2025-2026.

3/ SOMMES EXONÉRÉES

Seuls sont exonérés les droits d'inscription ministériels, les éventuels droits spécifiques resteront à régler. En cas d'inscription supplémentaire, cette dernière ne peut être exonérée.

⇒ *Les informations et documents recueillis dans le cadre de cette demande ne seront communiqués qu'aux personnes qui composent et instruisent la commission d'exonération. Elles ne seront utilisées que dans ce but et le cas échéant dans celui d'établir des statistiques en lien avec les exonérations.*